

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/06/2015

Date d'affichage : 04/06/2015

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 15 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Patrick CLAUDEL / Jean-Jacques GABERT à Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Décision Modificative N° 2 a pour but d'une part, d'augmenter de 18 200 € les crédits relatifs à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Régie des transports afin de couvrir les dépenses de participation aux frais de transports des élèves à verser au Département et d'autre part, d'ouvrir les crédits nécessaires à la souscription des actions de la Société Publique Locale d'Aménagement créée (224 000 €).

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2015, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Chapitre 65	
Article 65737: Subventions autres Etablissements Publics Locaux :	
	+18 200,00 €
Chapitre 011	
Article 6068 : Autres matières et fournitures :	- 18 200,00 €

CM 15/06/2015

N° 2015/106

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE 2015

Dépenses d'investissement :	0,00 €
Chapitre 26	
Article 261: Titres de participation :	+ 224 000,00 €
Chapitre 23	
Article 2313 : Immobilisations en cours :	- 224 000,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative N° 2.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la Décision Modificative N° 2, énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,




Marc Etienne LANSADE